

Organisme de formation UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et intitulé : TR03 - Transaction et diagnostics obligatoires : ce qu'il faut savoir

Durée : 03h30 (210 minutes)

Type : Classe virtuelle

Public :

- Négociateurs en vente
- Chargés de location - Gestionnaires
- Juristes non spécialistes
- Collaborateurs de services techniques

Objectifs pédagogiques :

- Connaître l'ensemble des diagnostics immobiliers en résidentiel
- Comprendre et savoir interpréter les conclusions d'un diagnostic.

Prérequis :

- Avoir une connaissance générale des réglementations encadrant les diagnostics immobiliers en France.
- Comprendre les objectifs des principaux diagnostics (amiante, plomb, performance énergétique, etc.).
- Disposer de notions de base pour analyser un rapport technique et en extraire les informations clés.

Programme :

1- INTRODUCTION

- Le contexte réglementaire
- L'objectif multiple des diagnostics

2- LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE (LE DDT)

- L'amiante, le gaz, l'électricité, le plomb, le nouveau DPE (à jour des décrets de décembre 2020), les
- termites, les mères, l'assainissement collectif et le mesurage Loi Carrez
- Le diagnostic bruit
- Les immeubles concernés
- Le périmètre géographique
- La durée de validité
- Les sanctions du défaut de diagnostics

3- LES DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES DANS LE CADRE DE LA LOCATION

- L'amiante, le gaz, l'électricité, le nouveau DPE, le plomb et le mesurage Loi Boutin
- Le diagnostic bruit
- Les sanctions du défaut de diagnostics

4 - QUESTIONS DIVERSES RELATIVES AUX DIAGNOSTICS RÉGLEMENTAIRES

- L'aspect financier des diagnostics
- Comment sont fixés les tarifs ?
- A qui incombe la charge de ces frais ?
- Peut-on bénéficier d'avantages fiscaux ?
- Le diagnostiqueur
- Doit-on toujours faire appel à un professionnel ?
- Quels sont les prérequis indispensables à l'exercice de l'activité de diagnostiqueur ?
- La lecture des conclusions des diagnostics
- Comment doit-on interpréter les résultats du CREP, de la recherche des termites, du diagnostic amiante
- et du contrôle de l'assainissement ?
- Les responsabilités en cas d'erreurs commises
- Qui est responsable ?
- Les cas particuliers de la Loi Carrez et du DPE

Moyens pédagogiques :

- Séance de formation en salle.
- Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>

Moyens d'évaluation :

- Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur <https://unplusformations.immo/login/>).

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

- Questionnaire d'évaluation de la formation.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr